

Décision portant composition du Comité d'éthique, scientifique et pédagogique de don du corps de l'université de Bordeaux

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique ;

Vu le décret n°2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche ;

Vu l'arrêté du rectorat de Bordeaux en date du 27 octobre 2023 ;

Vu les propositions de l'université de Bordeaux validées par le président de l'université ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Composition du comité d'éthique de don de corps

Le comité d'éthique, scientifique et pédagogique de don de corps de l'université de Bordeaux est composé de la façon suivante :

Article 1.1. Collège n°1

Le collège n°1 est composé de membres désignés par le président de l'université de Bordeaux parmi les personnels de l'université.

Qualité	Nom, Prénom
Enseignant chercheur dans le domaine de la santé	LIGUORO Dominique
Enseignant chercheur dans le domaine de la santé	DELGOVE Anaïs
Enseignant chercheur en sciences humaines et sociales	SALAMON Nicolas
Enseignant chercheur en sciences humaines et sociales	BLOCH Laurent
Technicien en poste dans un centre de don de corps	HUMBERT Cyril

Article 1.2. Collège n°2

Le collège n°2 est composé de membres désignés par la rectrice de l'académie de Bordeaux parmi des personnels extérieurs à l'université de Bordeaux.

Qualité	Nom, prénom
Personnalité reconnue pour son expertise sur les questions éthiques et scientifiques	HAASER Thibaud
Chercheur ou enseignant chercheur des sciences humaines et sociales	BRUN Cédric
Professionnel exerçant dans le domaine de la santé	DURAND-FONTANIER Sylvaine
Professionnel de santé compétent en matière de recherche impliquant la personne humaine	CAZALETS Jean-René
Représentant des donneurs ou des familles	CALIPPE Philippe

Article 2. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 2 avril 2024

Dean Lewis

